

Arrêté n° 78-2026-07-11-00001

**portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bailly.**

**Le préfet des Yvelines,  
Chevalier de la légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** la proposition du maire de la commune de Bailly ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition**

Pour la commune de Bailly, la commission prévue à l'article L.9 du code électoral est composée comme suit :

|                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal<br>Liste « GENERATIONS BAILLY » | Conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal<br>Liste « BAILLY AVEC VOUS 2026 » |
| <b>Titulaires</b>                                                                                                                                                             | <b>Titulaires</b>                                                                                                                                                                       |
| M. Gérard DUFOUR                                                                                                                                                              | Mme Charlotte LOGEAIS                                                                                                                                                                   |
| Mme Marie-Aimée PEYRON                                                                                                                                                        | M. Jérôme CASANOVA                                                                                                                                                                      |
| Mme Valérie LEFEBVRE                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                         |
| <b>Suppléants</b>                                                                                                                                                             | <b>Suppléants</b>                                                                                                                                                                       |
| Mme Eve VON TSCHIRSCHKY                                                                                                                                                       | Mme Lucie CATROUX                                                                                                                                                                       |
| M. Denis ARNAUD                                                                                                                                                               | Mme Sabrina TOURMETZ                                                                                                                                                                    |
| M. Francis ALTGLAS                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                         |

.../...

**Article 2 : Durée du mandat**

La commission est nommée **pour six ans**.

Toutefois le mandat prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

**Article 4 : Publicité**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

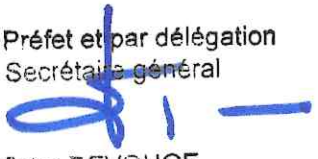
Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Bailly sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le **11 1 JUIL. 2026**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général

  
Victor DEVOUGE